AVIS DU MAIRE

<u>ALERTE</u>: Cet avis doit être transmis au service instructeur, <u>au plus tard dans les 7 jours suivant la réception</u> de la demande en mairie¹. Il permet au service instructeur de proposer à l'autorité compétente un projet d'arrêté conforme aux contraintes liées à la réalité du terrain.

CONCERNANT UNE DEMANDE DE :							2 9 1	1 2 4	Y 0	0 2 4		
☐ Permis de Construire							commune	année	N° du	dossier		
☐ Permis o							Commune	taniec	11 44	GOSBICI		
Permis o												
☑ Déclarat								2				
☐ Certifica	at d'Urbai	nisme			Dáma	ad an Mai	lula la .		210 10		01.21.4	
					Depos	sé en Mai	irie ie :	3 0 0 7 2 0 2 4				
PAR		OM, PRE					REPRÉ	SENTÉ PAR :				
		LOIZEA 84 La M	AU Isabelle									
			IORIGNY									
POUR UN PRO	JET A	ADRESSE I	DU TERRAIN (V	OIE, LIEU-DIT)			SURFA	CE DU TERRAI		CES CADA		
SITUÉ Á		34 La M						2		N / Nº PARCI 1220	ELLES)	
	8	7.00 12.02.01.12					66 m	97 m ²		291 C 1339 291 C 422		
							/9/ 11	.1-	2510			
LOTISSEMENT /		E PRO	JET EST -I	L SITUE D	ANS UN PEI	RIMETR	E DE ZA	C, DE PER	MIS D'AN	1ENAGE	R OU DE	
DP DIVISIO	N I	LOTISS	EMENT?									
				⊠ NON	□ OUI ⇒	Nom du	ı lotissen	nent ou de l	a ZAC :			
CU préalable	e I	LE PRO	DJET EST-	IL CONCE	RNÉ PAR U	JN CU	d'inform	ation ou o	érationnel	TOUJO	URD EN	
	7	VIGUEU	JR (18 mois	ou plus si p	rorogation)							
				⊠ NON	□ OIII =:	> ioindre	e le CII a	u dossier à	instruire			
				E3 11011	- 001	Joinare	ii co a	u uossiei u	insti un c			
	A	VIS SU	UR LES I	EQUIPEM	1ENTS DE	ESSERV	VANT I	LE TERR	AIN			
						E L						
	LI	E TERRA	IN CI-DESSU	IS EST OU SE	RA DESSERVI	DANS LE	S CONDI	TIONS SUIVA	NTES			
			Desservi	: capacité	Non desservi	Sera desservi		Avant le	Nom du		e en charge	
Équipements Pul	hlice		Suffisante	Insuffisante		OUI	NON		concessions		mmunale NON ²	
Equipements 1 ubnes			× ×								NON	
Assainissement eaux p	7		لکا	Ш						Ц		
Voirie Publique	⊠ Comm		X									
·	☐ Départ	tementale										
Voirie Privée												
								4			_	
SÉCURITÉ INCENDIE ³		LES CON	LES CONSTRUCTIONS PEUVENT-ELLES ETRE DESSERVIES PAR UN RÉSEAU ASSURANT LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ? D NON OUI									
									2 001			
		DES BÂTIMENTS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES SONT-ILS SITUES DANS UN RAYON DE 100 METRES DU PROJET ?										
		⊠ non						🗆 ои				
				IXI N	ON				OUI			
AGRICOLI	E				ON		I DOD			7		
AGRICOLI	ē	Si oui : so	nt-ils classés : 【		ON] RSD] Autres		
AGRICOLI	3] ICPE	ON vironnement - RSD : I					□ Autres		

Let avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'Etat. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable, il est assorti d'une demande de prescriptions particulières

Si NON, voir le Cadre 3 pour l'établissement des participations

En application de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme, le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations.

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX (L. 332-11-1 du Code de l'urbunianne) Institute sur l'ensemble de la commune par délibration périante du projet coda de un l'ensemble de la commune par délibration périante du projet coda de un l'ensemble de la commune partique le un projet coda de un l'ensemble de la commune partique le un projet coda de un l'ensemble de la continue partique le un l'ensemble de l'arbanianne (a resolutera su m' de (a resolutera su	PARTICIPATIONS D'URBANISME							
Institute aur l'ensemble de la commune par délibération générale du	LE PROJET SUSVISÉ EST-IL ASSUJETTI AUX PARTICPATIONS SUIVANTES ?							
Delibération spécifique liée au projet en date du	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
□ RACCORDEMENT INDIVIDUEL pour Pear et Pétectricité dans la limite de 100 m (L. 332-15 3 tour alinéa du Code de l'urbanisme) □ infinite l'accord du demandeur feabis ur drivés du concessionnaire, à joindre aquelment □ ÉQUIPPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (L. 332-8 du Code de l'urbanisme) □ PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (L. 311-4 du Code de l'urbanisme) □ PROGRAMME D'AMÉNAGÉMENT D'ENNEMBLE (L. 332-9 du Code de l'urbanisme) □ PROJET URBAIN PARTENARIAL (L. 332-9 du Code de l'urbanisme) □ PROJ	Délibération spécifique liée au projet en date du	Délibération spécifique liée au projet en date du						
□ ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (L. 332-8 du Code de l'urbanisme) □ PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (L. 311-4 du Code de l'urbanisme) □ PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (L. 332-9 du Code de l'urbanisme) □ PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (L. 332-9 du Code de l'urbanisme): à joindre au donsier de permis AVIS SUR LE PROJET ASSECT Extérieur et abords en application de l'article 11: Avis de la commune Sollicitation de l'Architecte du CAUE : OUI □ NON ☒ ASSÈs: Aire de stationnement: Connaissance de contraintes on de auisances liées au projet (ex-bâtiment agricole, industriel) on à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments reafermant des anibnaux, de familiers): AUTES : AVIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu) : DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations) Pour Le Maire et par délégation L'Adjoint à L'Urbanisme,	☐ RACCORDEMENT INDIVIDUEL pour l'eau et l'électricité dans la limite de 100 m (L. 332-15 3è							
□ PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (L. 311-4 du Code de l'urbanisme) □ PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (L. 332-9 du Code de l'urbanisme) □ PROJET URBAIN PARTENARIAL (L. 332-9 du Code de l'urbanisme): à joindre au dessier de permis AVIS SUR LE PROJET ASPEct extérieur et abords en application de l'article 11: Avis de la commune Sollicitation de l'Architecte du CAUE: OUI □ NON ☒ Accès: Alre de stationnement: Connaissance de contraîntes ou de nuisances liées au projet (ex-bâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments renfermant des animaux, de funière): Autres: AVIS DU MAIRE □ FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): □ DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,	☐ ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (L. 332-8 du Code de l'urbanisme)							
□ PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (L. 332-9 du Code de l'urbanisme): à joindre au dossier de permis AVIS SUR LE PROJET ASPECE extérieur et abords en application de l'article IL: Avis de la commune Sollicitation de l'Architecte du CAUE : OUI □ NON ☑ Accès : Alre de stationnement : Cananissance de contraintes ou de nuisances liées au projet (ex-bâtiment apricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiment renfermant des nuinaux, de fumière): Autres : AVIS DU MAIRE ✓ FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu) : DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,								
AVIS SUR LE PROJET ASPECT extérieur et abords en application de l'Arricle 11: Avis de la commune Sollicitation de l'Architecte du CAUE : OUI								
Aspect extérieur et abords en application de l'article 11: Avis de la commune Sollicitation de l'Architecte du CAUE : OUI NON Accès : Aire de stationnement : Connaissance de contraintes ou de nuisances liées au projet (ex-bâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments renfermant des animaux, de fumière): Autres : AVIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu) : DATE : 31/07/2024 DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations pour Le Maire et par délégation L'Adjoint à L'Urbanisme,	☐ PROJET URBAIN PARTENARIAL (L. 332-9 du Code de l'urbanisme) : à joindre au dossier de perm	nis						
Avis de la commune Sollicitation de l'Architecte du CAUE : OUI NON Accès : Aire de stationnement : Connaissance de contraintes ou de nuisances liées au projet (ex-bâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments renfermant des animaux, de fumière): Autres : AVIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu) : DATE : 31/07/2024 DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations l'Adjoint à L'Urbanisme,	AVIS SUR LE PROJET							
Sollicitation de l'Architecte du CAUE : OUI NON Accès : Aire de stationnement : Connaissance de contraintes ou de nuisances liées au proiet (ex-bâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments renfermant des animaux, de fumière): AUTS DU MAIRE AVIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu) : DATE : 31/07/2024 DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,	Aspect extérieur et abords en application de l'article 11 :							
Accès: Aire de stationnement: Connaissance de contraintes ou de nuisances liées au projet (ex-bâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments renfermant des animaux, de fumière): Autres: AVIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): DATE: 31/07/2024 DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations Pour Le Maire et par délégation L'Adjoint à L'Urbanisme,	Avis de la commune							
Accès: Aire de stationnement: Connaissance de contraintes ou de nuisances liées au projet (ex-bâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments renfermant des animaux, de fumière): Autres: AVIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): DATE: 31/07/2024 DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations Pour Le Maire et par délégation L'Adjoint à L'Urbanisme,								
Accès: Aire de stationnement: Connaissance de contraintes ou de nuisances liées au projet (ex-hâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments renfermant des animaux, de fumière): Autres: AVIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): DATE: 31/07/2024 DOÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations Pour Le Maire et par délégation L'Adjoint à L'Urbanisme,								
Aire de stationnement : Connaissance de contraintes ou de nuisances liées au projet (ex-bâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments renfermant des animaux, de fumière): AVIS DU MAIRE AVIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): DATE : 31/07/2024 DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations l'Adjoint à L'Urbanisme,								
Connaissance de contraintes ou de nuisances liées au projet (ex-bâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments renfermant des animaux, de fumière): AUIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): DATE: 31/07/2024 Pour Le Maire et par délégation L'Adjoint à L'Urbanisme,	Accès:							
Connaissance de contraintes ou de nuisances liées au projet (ex-bâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments renfermant des animaux, de fumière): AUIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): DATE: 31/07/2024 Pour Le Maire et par délégation L'Adjoint à L'Urbanisme,								
Connaissance de contraintes ou de nuisances liées au projet (ex-bâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments renfermant des animaux, de fumière): AUIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): DATE: 31/07/2024 Pour Le Maire et par délégation L'Adjoint à L'Urbanisme,	Aire de stationnement :							
Autres: AVIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): DATE: 31/07/2024 DEFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,	THE RESILIES AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF TH							
Autres: AVIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): DATE: 31/07/2024 DEFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,								
AVIS DU MAIRE AVIS DU MAIRE FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): DATE: 31/07/2024 DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,	Connaissance de contraintes ou de nuisances liées au projet (ex-bâtiment agricole, industriel) ou à l'environnement (présence de tiers, de bâtiments							
AVIS DU MAIRE ☐ FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): ☐ DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,	renfermant des animaux, de fumière):							
AVIS DU MAIRE ☐ FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): ☐ DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,								
AVIS DU MAIRE ☐ FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu): ☐ DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,	Autres ·							
 ☑ FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu) : ☑ DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme, 	THUE S							
 ☑ FAVORABLE (nature et motif des prescriptions s'il y a lieu) : ☑ DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme, 								
☐ DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations ☐ DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations ☐ L'Adjoint à L'Urbanisme,	AVIS DU MAIRE							
□ DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,	FAVODADIE (noture of motif des preserintions etil e e lieu)	DATE: 31/07/2024						
DEFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,	E FAVORABLE (nature et moui des prescriptions s'il y a neu):							
DEFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,								
DEFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations L'Adjoint à L'Urbanisme,								
L'Aujoint à L'Orbanisme,	□ DÉFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations							
A. T. C. P. P. P. C. P.								
(4)		Q.E. P.						
		O						
RE		S R.F.						